



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 21 de l'ordre du jour

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Ivaylo Gatev (Bulgarie)

Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée

« Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

- a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) ;
- b) Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Commission a tenu une discussion générale sur la question, a examiné des projets de texte et s'est prononcée à leur sujet à ses 16^e, 17^e, 18^e, 21^e, 22^e et 25^e séances, les 11 et 12 octobre et les 9, 20 et 22 novembre 2023. Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu de sa 2^e à sa 6^e séance, du 2 au 4 octobre 2023². Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en trois parties, sous les cotes [A/78/464](#), [A/78/464/Add.1](#) et [A/78/464/Add.2](#).

¹ Voir [A/C.2/78/SR.16](#), [A/C.2/78/SR.17](#), [A/C.2/78/SR.18](#), [A/C.2/78/SR.21](#), [A/C.2/78/SR.22](#) et [A/C.2/78/SR.25](#).

² Voir [A/C.2/78/SR.2](#), [A/C.2/78/SR.3](#), [A/C.2/78/SR.4](#), [A/C.2/78/SR.5](#) et [A/C.2/78/SR.6](#).



Point 21 a)

Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

Rapport du Secrétaire général sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) ([A/78/239](#)).

Point 21 b)

Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([A/78/238](#)).

4. À sa 16^e séance plénière, le 11 octobre 2023, la Commission a entendu les déclarations liminaires du Directeur par intérim de la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales, au titre du point 21 a), et du Directeur de la Division de la transformation rurale inclusive et de l'égalité des genres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (par liaison vidéo), au titre du point 21 b).

5. À la 21^e séance, le 21 novembre, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration au sujet des projets de résolution dont la Commission était saisie.
